

Sur motion de Anthony Roman, il est convenu, - Que tous les exemplaires du fascicule n° 22, qui contiendra le premier rapport, soient munis d'une couverture distincte telle qu'approuvée par le Comité.

À 18 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

*Le greffier du Comité,*

Jean Michel Roy.